

LE DOSSIER P.15 à 18
Sécurité

Panorama sur les chiffres de l'année 2019



Sortie en raquettes pour nos seniors

ou Vivournet

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE GIGNAC-LA-NERTHE

Les commerces
de proximité
se développent

Page 10 à 11

Le point
sur le dossier
du pluvial

Page 12 à 14

Nos seniors
gardent
la forme

Page 20 à 21



P10 à 11 COMMERCES

Des commerçants tout sourire pour vous accueillir !

P15 à 18 DOSSIER SPÉCIAL

Une rentrée tout sourire avec de nombreuses nouveautés

P22 à 23 ÉDUCATION

Y a de la vie à l'école maternelle David Douillet !
On a voté à l'école élémentaire David Douillet !



P26 HISTOIRE D'ICI

L'histoire de l'anarchiste de Gignac - épisode 9

P27 DÉMOCRATIE LOCALE



P4 à 7 ACTUALITÉS

Aux mille couleurs de Noël !
Entrée en vigueur du plan local d'urbanisme intercommunal
Carnaval - avis de défilés !
Faciliter la recherche d'emploi
Recensement : Gignac est une ville dynamique à dimension humaine
Élections municipales 2020 : pour bien savoir où vous pourrez voter



P8 à 9 CÉRÉMONIE

Une cérémonie des vœux très chaleureuse



P12 à 14 INTERVIEW

????????????????????

P19 PARCS D'ACTIVITÉS

Un nouveau parc d'activités vient d'ouvrir ses portes à Gignac



P20 à 21 SENIORS

Nos seniors débordent d'énergie !

P24 à 25 ASSOS&CO

????????
Gignac, ville étape du masque d'or 2020 !
Sur les planches de la Quincaillerie Tribute to Cabrel



DÉCEMBRE

MARIAGES :

Laurent MARANGO/Carole RAMON
Maxime THILL/Sandra DURAND

DÉCÈS :

Andrée TALTAVULL née SAÏS
Mama MALAGOUEN née MALAGOUEN
Jean SURBLED
David DI RENZO
Jean-Paul AGULLO

NAISSANCES :

Maddy LAUNAY
Anna FERRATO
Anna BERTRAND BELOVA
Victoria THIBAudeau

Slavko FERRI ROSO
Zvonimir FERRI ROSO
Emmy MONTALBANO

JANVIER

NAISSANCES :

Lissandro DI CRESCENZO
Timéo GALAMAKIS
Maxime NIVON
Marya VANNEREAU

DÉCÈS :

Claude BONEU
Georges GACHE
Mireille RANDRIANARIDERA née RAMAMONJISOA
Othman REZGUI

Simon OUK
Brigitte ABELA
Eric SERRES

FÉVRIER

DÉCÈS :

Akim BOUCHOUAREB

Lou Vivournet

Directeur de la publication :
Robert De Vita

Rédaction :
Loïc Taniou

Graphisme :
Séverine Braca

Photographies :
LT, SB, Coca,
MCT, MS, PB et Xdr

Contact :
Service Communication
04 42 31 13 00

Imprimerie :
Riccobono

Dépôt légal à parution



Chères Gignacaises, Chers Gignacais,

Si tout le monde comprends bien que les élections municipales vont permettre d'élire un conseil municipal puis un Maire, il n'en est pas de même en ce qui concerne la Métropole et les Conseillers Métropolitains.

Car, en effet, les 15 et 22 mars prochains vous allez élire non seulement un Maire et son conseil municipal, mais aussi, au même instant, vous allez élire la représentation communale au Conseil de Métropole.

La commune de Gignac-la-Nerthe n'a droit qu'à un seul conseiller métropolitain. Seules quelques grandes villes plus peuplées peuvent prétendre à un nombre de conseillers plus important.

Sur le plan institutionnel, la métropole fonctionne comme un syndicat de communes, où chaque « membre » dispose de représentants en fonction de sa population. 130 sièges sont tout d'abord distribués proportionnellement à la population (un siège pour 15 000 habitants environ).

La loi prévoit cependant que chaque commune doit disposer d'au moins un siège, quelle que soit sa population.

Mais d'où viennent les représentants de chaque commune ?

Directement des candidats pour les élections municipales. C'est le système dit du « fléchage » où chaque liste indique les hommes et femmes qui, en fonction du score, seront envoyés au conseil métropolitain.

La répartition des sièges se fait selon la même méthode qu'au conseil municipal : la liste en tête empoche d'abord la moitié, l'autre moitié étant répartie proportionnellement entre les listes ayant dépassé les 5 %.

Concrètement, la réponse est beaucoup plus simple pour les 78 communes qui ne disposent que d'un siège, et c'est le cas de Gignac-la -Nerthe, celles-ci, à de très rares exceptions près, seront représentées au conseil métropolitain par le premier de la liste gagnante. Autrement dit, leur maire.

Votre dévoué Maire
Christian Amiraty

Edito

Aux mille couleurs de Noël !

Commencées avec le festival jeune public de la mi-novembre, les festivités de Noël ont connu un grand succès auprès des enfants mais aussi des plus grands. Les spectacles se sont succédés jusqu'au feu d'artifice de Noël.



- 1 - Le festival jeune public proposé à l'espace Pagnol a accueilli deux compagnies de théâtre pour enfants qui ont été très appréciées.
- 2 - Quelques jours après, le vendredi 29 novembre en fin d'après-midi, un joli spectacle mettant en scène sur des musiques de Noël un bonhomme de neige et de nombreux personnages de dessins animés a été joué à quelques pas de la place de la Mairie. A la tombée de la nuit, le grand sapin placé sur le parvis de l'Hôtel de ville a été illuminé sous les flocons de neige pour le grand plaisir des enfants en présence du Maire et du Père-Noël.
- 3 - Au pied du grand sapin, la boîte aux lettres pour écrire au Père-Noël a reçu plus de 300 lettres de petits Gignacais aux quels le Père-Noël a répondu par un petit mot.
- 4 - Le concours de crèches organisé par l'OCLG a récompensé M^{me} Madec pour sa belle crèche provençale avec en décors une magnifique aquarelle d'un paysage de Provence.
- 5 - Deux jours avant Noël, le lundi 22 décembre, un magnifique feu d'artifice a été tiré depuis le square, situé à côté de la Mairie.

Entrée en vigueur du **plan local d'urbanisme intercommunal**

Issu d'une large concertation de trois années, le PLUi du territoire Marseille Provence, dont fait partie notre commune de Gignac-la-Nerthe, a été adopté en fin d'année 2019. Il est entré en application le 28 janvier 2020.

Où puis-je construire ? L'extension de mon bâtiment est-elle possible ? Ma parcelle est-elle située sur un secteur protégé ? Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) permet de répondre à toutes ces questions.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Marseille Provence, premier document d'urbanisme de la Métropole, fixe les règles d'utilisation du sol, de constructibilité pour l'ensemble du territoire Marseille Provence et ce, pour les quinze ans à venir.

Élaboré en concertation avec les 18 communes de Marseille Provence et avec les habitants à l'occasion d'une large enquête publique, le PLUi permet d'harmoniser et de simplifier les règles d'urbanisme en vigueur.

Si le PLUi détermine la norme urbanistique, il formalise également les grandes orientations sur la politique environnementale du territoire. Répondant à une logique de développement durable qui garantit juste équilibre entre urbanisation et préservation du cadre de vie. Enfin, le PLUi met en place un ensemble d'outils, de règlements et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui permettront de protéger les paysages et le patrimoine.

Le PLUi est consultable :

Au Service urbanisme de la commune - 1, avenue des Fortunés

Horaires : Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h

Sur le site internet : www.ampmetropole.fr

Auprès de la Direction de la Planification et de l'Urbanisme Immeuble CMCI 2, rue Henri Barbusse, Marseille 1^{er}

Vous pouvez aussi consulter la version numérique du guide d'utilisation <http://51.91.11.93/guide/plui/>



Carnaval - avis de défilés !

Après avoir chanté tout l'été et travaillé tout l'hiver à la décoration de nombreux chars, les membres et bénévoles de l'OCLG sont fins prêts pour cette nouvelle édition du Carnaval. A vous maintenant de préparer vos déguisements pour participer aux défilés carnavalesques !

La première sortie du cortège partira le **samedi 28 mars** à partir de 14h de l'allée de Laure pour remonter l'avenue Pousaraque et gagner le parking de l'école élémentaire David Douillet pour un grand rassemblement festif.

Vous pourrez inscrire au départ de Laure vos enfants de 13h30 à 14h pour le concours de déguisement.

La seconde sortie du cortège partira du parking Georges Carnus, le **samedi 4 avril** à 14h. De là, le défilé fera une large boucle dans le centre ancien avant de regagner le parking Georges Carnus où le Caramantran sera brûlé joyeusement, après un procès impitoyable et expéditif.

Organisé par la ville et l'OCLG

Première sortie - allée de Laure - Samedi 28 mars à 14h

Deuxième sortie - parking G. Carnus - Samedi 4 avril à 14h



Faciliter la recherche d'emploi

Comme chaque année, depuis 2013, la ville de Gignac-la-Nerthe accueille des événements organisés par Pôle emploi Marignane. Un partenariat qui permet de proposer des moments spécifiques, des informations collectives, des sessions de formation et de rapprocher les employeurs et les demandeurs d'emploi, notamment les Gignacais.

Le mardi 14 avril, Pôle emploi Marignane organise, en partenariat avec la commune, une journée « Job Dating » consacrée au transport. Elle aura lieu à l'espace Pagnol avec au programme en matinée de 9h à 12h15 de nombreuses rencontres entre demandeurs d'emploi et employeurs avec des entretiens d'embauche, rapides et concis d'une durée d'environ 10 minutes.

Pour accéder à ces entretiens, il sera nécessaire de posséder un permis Poids Lourd ou Super Lourd, avec si possible un FIMO ou CACES ou ADR. L'après-midi de 13h45 à 16h, un Forum grand public sera proposé pour faciliter les rencontres entre entreprises, agences d'interim et demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, Pôle emploi Marignane propose différentes offres d'emploi dans des domaines très variés. Ainsi, des postes sont à pouvoir en ce moment comme ceux de : fleuriste, secrétaire, préparateur automobile, assistant commercial, aide à domicile, coiffeur, agent de quai à l'aéroport de

Marignane, serveur, ouvrier polyvalent bâtiment, conducteur de chantier, chef de travaux, maçon...

Plus d'info sur [www.gignaclanerthe.fr/rubrique emploi formation](http://www.gignaclanerthe.fr/rubrique_emploi_formation)



Recensement : Gignac est une ville dynamique à dimension humaine



L'INSEE vient de livrer, début janvier, ses données annuelles. Ce sont les populations de 2017 qui sont annoncées, suivies de projections jusqu'en 2019. Si Gignac-la-Nerthe apparaît comme étant une commune attractive, elle gagne un peu en nombre d'habitants, ce qui est un signe de bonne santé au contraire de certaines autres, elle reste sur un développement progressif. En effet, la commune reste bien en dessous des 10 000 habitants.

Si des villes poussent vite comme Châteauneuf-les-Maritimes, d'autres perdent des habitants comme Vitrolles, Marignane, Berre l'Étang, ce qui est souvent une mauvaise tendance, témoignant de territoires en perte de dynamisme et d'intérêt. Notre commune poursuit, elle, en quelque sorte

son bonhomme de chemin. +0,1%, soit 9 409 habitants pour 2017 avec comme projection 9 887 pour l'année 2019. Ces chiffres issus de l'Institut national de la statistique, où figurent la population officielle pour l'année 2017 ainsi que l'évolution moyenne pour les prochaines années, témoignent de son attractivité et de son développement progressif et mesuré. La commune est donc loin des accélérations brutales qu'elle a connu par le passé dans les années 80 ou des déclins passagers que rencontrent certaines communes autour de l'Étang de Berre.

Les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, les populations légales millésimées 2017 peuvent être comparées à celles de 2012. Ces statistiques seront mises à jour sur le site insee.fr



Élections municipales 2020 : pour bien savoir où vous pourrez voter

Avec la récente révision des listes électorales intervenue à la veille des élections européennes, les bureaux de votes ont été modifiés. Pour les élections qui auront lieu, notamment les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les électeurs de la commune seront répartis dans huit bureaux de vote.

La commune met à disposition huit bureaux de vote qui sont répartis de la manière suivante :

Bureau 1	Salle des mariages	boulevard Périer
Bureau 2	école maternelle de Laure / Michel Gouiran	avenue de la Côte bleue
Bureau 3	groupe scolaire Nelson Mandela	chemin des minots
Bureau 4	école David Douillet	avenue Marcel Paul
Bureau 5	espace Marcel Pagnol	avenue Jan Palach
Bureau 6	école maternelle de Laure / Michel Gouiran	avenue de la Côte bleue
Bureau 7	groupe scolaire Nelson Mandela	chemin des minots
Bureau 8	espace Marcel Pagnol	avenue Jan Palach

Comme vous pouvez le constater, les bureaux de vote n° 3 et n° 7 ont changé de lieu. Ils ont été déplacés au Pôle éducatif Nelson Mandela. Les électeurs concernés ont reçu un courrier postal leur indiquant ce changement. Cependant, pour leur permettre de bien se diriger vers ce nouveau lieu de vote, un fléchage sera mis en place pour les élections municipales.

EN BREF

DON DU SANG

Le prochain don du sang aura lieu le mardi 10 mars de 15h à 19h à l'espace Pagnol. Donner son sang est un geste simple qui permet de sauver des vies.

COMMEMORATION DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGERIE

Elle aura lieu le jeudi 19 mars à 18h avec un départ du cortège depuis la place de la Mairie pour gagner le monument aux morts du vieux cimetière.

THÉ DANSANT

Mercredi 8 avril à 14h, à l'espace Pagnol

JOURNÉE DE RECRUTEMENT TRANSPORT

Mardi 14 avril, à l'espace Pagnol organisée par Pôle Emploi

INFOS CIMETIÈRES

Pour assurer le bon état des sépultures, la ville se voit dans l'obligation de mettre en demeure les titulaires de concession d'effectuer sur celles-ci les travaux d'entretien lorsque leur état risque de porter atteinte au bon ordre, à la décence, l'hygiène ou la sécurité du cimetière. De ce fait le service funéraire du guichet unique posera une signalétique devant les sépultures concernées avant le 1er novembre.

Contacts : guichet.unique@mairie-gignaclanerthe.fr
04 42 77 00 06

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

LE MARCHÉ

Retrouvez tous les dimanches de 8h à 12h sur la place de la Mairie, le marché forain avec ses fruits et légumes, fromages, vêtements, plats thaïlandais...

Une cérémonie des vœux très chaleureuse



Vendredi 24 janvier, le gymnase de la Viguière a ouvert ses portes dès 18h afin d'accueillir les habitants, venus en très grand nombre assister à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire à la population. Une belle édition où les enfants de la commune ont été mis à l'honneur.

Dans un gymnase transformé en une salle de spectacle conviviale, colorée et très chaleureuse, Christophe Favier, homme de théâtre de compagnie de la Cabre d'or et personnalité que l'on ne présente plus aux Gignacais, a endossé le rôle d'animateur et lancé avec humour et espièglerie la soirée. Il a tout d'abord accueilli joyeusement le public en déroulant un parchemin de plusieurs mètres où étaient inscrits les personnalités présentes qu'il souhaitait remercier au nom de la commune. Déclenchant ainsi de nombreux fou-rires, la liste n'étant finalement pas aussi longue que le parchemin laissait présager. Christophe a ensuite laissé place à deux artistes qui ont interprété deux belles chansons - Terry Dagil a chanté « l'envie » de Johnny Halliday et Catherine Soeiro, « le jour d'après » de Chimène Badi. Des représentations artistiques de grande qualité.

Un peu plus tard, le journal du P'tit Vivournet TV a été présenté en direct devant le millier de personnes présentes par de petits journalistes, âgés de 10 à 16 ans - Honorine, Lilas, Louka et Erwan. Installés sur un plateau TV improvisé avec un fond vert pour permettre des trucages comme à la télévision, ils ont présenté comme des professionnels un vrai petit journal télévisé composé de quatre reportages qui retraçaient l'actualité de l'année 2019. Des sujets vidéo auxquels ils ont participé en tournant des images et en faisant des interviews. Le public a ainsi pu découvrir : Sur la grande bleue, toutes voiles dehors ! Retour sur l'inauguration du Pôle éducatif Nelson Mandela ! A la découverte du

GardenLab ! Gignac, une ville festive et joyeuse ! Un grand bravo pour cette belle performance qui appelle d'autres éditions.

Le Maire, Christian Amirat, est ensuite monté sur scène pour adresser ses meilleurs vœux à la population et retracer l'année 2019. Il a ainsi présenté l'effectif de la Police municipale avec sa dernière recrue, évoqué le rôle essentiel qu'ont les communes dans la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde de la planète. Le Maire a aussi rassuré le public sur sa pleine forme physique et intellectuelle face à des rumeurs.

Puis, il a remis des médailles de la ville à deux personnalités qui ont donné beaucoup de leur temps et de leur énergie à la commune, à savoir M^{me} Lucienne Braca et le Lieutenant Emmanuel Valverde. « *Alors que nous vivons dans une société marquée par trop d'individualisme et d'indifférence, je souhaite ce soir rendre hommage à deux personnalités différentes mais qui ont pour point commun leur sens de l'engagement et leur dévouement* ». Le Maire a rendu un bel hommage à ces deux personnalités et particulièrement à Lucienne Braca qui a consacré plus de 46 ans de sa vie au tissu associatif de la commune et qui continue bien sûr à le faire.

Pour clôturer la cérémonie, une chorale d'enfants de CM2 et CM1 de l'école élémentaire du Pôle éducatif Nelson Mandela est montée sur scène chanter « *Viens, on s'aime* » de Slimane et « *Des hommes pareils* » de Francis Cabrel laissant passer une grande émotion dans l'auditoire qui les a chaleureusement applaudis. Ces jeunes chanteurs se sont ensuite joints aux élus et au public pour chanter la Marseillaise.

Un apéritif dînatoire convivial a permis à tous les participants à cette belle soirée de discuter et d'échanger leurs vœux pour cette nouvelle année 2020.



1 - Le Maire, Christian Amiraty, a adressé tous ses vœux de bonheur et de bonne santé à tous les Gignacaises et les Gignacais.

2 - Catherine Soeiro a interprété, de manière belle et sensible, la chanson de Chimène Badi, « le jour d'après ».

3 - La chorale des élèves de CM1 et de CM2 de l'école élémentaire Nelson Mandela est montée sur la scène pour chanter « Des hommes pareils » de Francis Cabrel, « Viens, on s'aime » de Slimane et aussi entonner la Marseillaise avec les élus et le public.

4 - M^{me} Lucienne Braca a reçu des mains du maire la médaille de la ville pour rendre hommage à plus de 46 ans consacré au bénévolat sur la commune.

5 - Terry Dagil a fait vibrer la salle avec la reprise excellente de « L'envie » de Johnny Halliday.

6 - Le public est venu très nombreux pour cette soirée. On a compté environ un millier de personnes présentes.

7 - La Police municipale a été présentée au public.

8 - Les enfants ont présenté en direct un magnifique journal TV articulé autour de 4 reportages.

Des commerçants tout sourire pour vous accueillir !



Alors que les commerces de nombreux centres-villes en France ont connu ces dernières années des périodes difficiles avec le développement de grandes surfaces et le commerce sur internet, ces derniers commencent à retrouver une certaine vitalité. A l'image des commerces de Gignac qui se développent de plus en plus à travers différents petits pôles. Petite revue d'effectifs.

Les commerces de proximité participent à la qualité de vie d'une commune, car ils contribuent à son animation, à créer du lien et rendre souvent service dans notre vie quotidienne. Aujourd'hui, plusieurs petits pôles de commerces sont présents, aux côtés de nombreuses autres entreprises, allant du quartier de Rebuty à Laure, en passant par les Templiers et la rue de la République.

Par exemple, **sur la place des Templiers**, située en face du vieux cimetière du centre-ville, vous pouvez retrouver une agence immobilière, un salon de coiffure et de manucure, un institut de beauté et le Crédit agricole avec son distributeur de billets.

Dans le centre ancien, la rue de la République a retrouvé de nombreux commerces de proximité avec une maison de la presse « newlook » qui a rouvert ses portes en novembre 2019 avec de nouveaux rayonnages et de la vente de tabac, un nouveau boucher traiteur, une boulangerie pâtisserie, deux pharmacies, un pizzeria, une agence immobilière, des professions libérales (infirmières, kiné, ostéopathe...) et aussi un point de vente de fruits et légumes bios animé par les jeunes agriculteurs, installés récemment sur la commune.





Un peu plus loin dans l'avenue, il y a aussi Batti-cycles qui répare et vend des vélos et une station essence. Sans oublier, dans la partie basse de la rue de la République, des entreprises où on peut retrouver des menuiseries, un climaticien, un architecte et un vétérinaire.

Un maillage équilibré de commerces et de services de proximité du côté centre ancien que l'on retrouve également **au hameau de Laure** avec des commerces comme une maison de la presse et de vente de tabac, une auto-école, un opticien, deux fleuristes, une pharmacie, deux coiffeurs, un primeur, des épiceries, un négociant en vin et huile d'olive, des pizzaiolos, une boulangerie, un boucher traiteur, un café-restaurant, une agence immobilière, une banque sans oublier son centre médical avec médecins et ostéopathe...

Le pôle commercial, situé **en haut de Figuerolles** sur l'avenue François Mitterrand (RD368) en face des services techniques, a lui aussi ouvert ses portes récemment et se porte bien. Vous pouvez y retrouver un boucher primeur, un opticien, un snack avec point chaud, un salon de coiffure et bientôt une Caisse d'épargne qui va bientôt ouvrir.



Vincent Royère :

« Suite aux inondations subies par notre ville, sachez que nous faisons le maximum pour solutionner le pluvial sur le domaine public comme sur celui du privé ! »

12



Vincent Royère (à droite) sur un chantier dédié au pluvial - avenue Juliot Curie

Vincent Royère est le directeur général des services de la commune. C'est lui qui orchestre l'ensemble du personnel, les projets et les missions portées par les différents services.

Comment avez-vous appris ce qu'il s'est passé le 3 novembre à Gignac-la-Nerthe ?

A 4h30 heures du matin, le dimanche 3 novembre 2019, le Directeur des Services Techniques m'a téléphoné pour me dire qu'un épisode pluvieux très violent venait d'impacter la ville durant la nuit et que Gignac allait se réveiller en situation difficile. Évidemment, je me suis rendu immédiatement à Gignac. En route j'ai pris contact avec M. le Maire, l'élu d'astreinte et le chef de poste de la police municipale pour qu'il mobilise le plus de policiers municipaux possible. Au lever du jour, je n'ai pu que constater les premiers dégâts

Quelles ont été vos premières décisions ?

Nous avons mis en place une cellule de crise au service technique avec un numéro et l'avons diffusé sur le site internet, les panneaux lumineux et sur la page Facebook de la

ville. Ensuite, avec les agents des services techniques, nous nous sommes rendus sur les différents sites, à tel endroit avec le tractopelle, à tel endroit pour couper des branches, à tel endroit pour amener des pompes afin que les gens puissent évacuer l'eau de chez eux.

Les bâtiments de la ville ont-ils été impactés ?

Notre priorité était les écoles. A 11h j'étais informé qu'il fallait remettre en état certaines classes d'école. Tout le dimanche après-midi, le personnel du service entretien de la ville a nettoyé les écoles qui le nécessitaient et un des gymnases. Pour nous **il était très important que les enfants puissent aller à l'école dès le lundi matin**, ce qui a pu être réalisé grâce à notre personnel municipal que je remercie à nouveau très chaleureusement.

Nous avons travaillé toute la journée et on s'est retrouvé vers 20h avec M. le Maire, les adjoints et conseillers municipaux aux services techniques pour faire le point sur cette journée si particulière. Le grand soulagement a été de ne pas déplorer de victime même si de nombreux habitants venaient de vivre une nuit et une journée particulièrement difficiles et traumatisantes.

« C'est bien un épisode centennal qu'a subi notre ville. Mais, la plus grande vigilance restée de mise et de nombreux travaux vont intervenir. »



L'épisode a bien été qualifié de centennal ?

Oui, **c'est bien un épisode centennal qu'a subi notre ville** avec toutes les conséquences de ce genre d'épisode : très gros dégâts matériels mais aussi des parents et, plus embêtant, des enfants qui ont eu peur durant cette nuit si difficile. Pour couronner le tout, il y a eu durant ce mois de novembre d'autres épisodes pluvieux, certes moins intenses, mais qui se sont produits sur des terres et sols gorgés d'eau à une saison où les jours sont courts et où la végétation est au repos et ne boit pas. Et chaque famille, mais aussi les élus et nous les fonctionnaires en charge du bon fonctionnement de notre ville, voyaient arriver chaque nuage avec appréhension.

Quelles ont été les premières actions les jours suivants ?

Dès le lundi, les jours et les semaines suivantes, **nous avons contacté un maximum de sinistrés afin de pouvoir les rencontrer.** Avec M. le Maire, Elodie Darasse du service technique, Cédric Da Silva le directeur des services techniques et Benoit Hirn son adjoint, nous nous sommes rapprochés des sinistrés et avons surtout essayé de comprendre ce qu'il s'était passé. On voulait comprendre comment un tel phénomène, certes exceptionnel, a pu produire autant de dégâts.

Avez-vous découvert un facteur en particulier ?

Plusieurs personnes ont évoqué une vague. On est certes sur un bassin versant court mais de là à prendre une vague, nous avons besoin de comprendre. Nous avons commencé par les parties les plus en aval de Gignac, à savoir les Serres, Fabigil, les Mours..., car forcément c'était là que les dégâts étaient les plus importants. Ensuite, **nous sommes remontés jusqu'à l'autoroute** et on s'est rendu compte que si elle avait été bien pensée en 1973 avec des ouvrages hydrauliques adaptés, l'entretien de ces ouvrages était à reprendre. Le phénomène est finalement assez simple :

Toute l'eau arrive des collines et passe dans des grandes buses. A la sortie de ces buses, l'eau doit en principe être canalisée dans des fossés et des bassins de rétention... En fait, ces ouvrages-là, qui appartiennent à l'autoroute donc à l'État, étaient en défaut d'entretien. Ils n'ont donc pas joué leur rôle. Ainsi, l'eau qui arrivait des collines et de l'autoroute, au lieu d'être captée dans des bassins de rétention et fossés, est arrivée sur Gignac en même temps que la très forte pluie qui s'abattait sur la commune. Les deux phénomènes cumulés ont engendré la situation que nous avons vécu. Ce n'est pas le seul élément d'explication mais c'est un facteur important et très impactant.

Avez-vous depuis pris contact avec l'État ?

Une fois compris ce phénomène, nous avons immédiatement pris contact avec la DIRMED, la direction des routes qui gère l'autoroute. Nous sommes allés sur le terrain avec eux. On a longé l'autoroute à pied pour aller voir tous les ouvrages et surtout voir ce qu'il y avait lieu de faire maintenant. Le responsable de la DIRMED Sud vient à Gignac fin février pour nous présenter les travaux qui vont être réalisés pour remettre en état les ouvrages hydrauliques. **Cet aspect est déterminant car la bataille du pluvial se gagne en amont.**

Quelle collectivité est compétente en matière de pluvial ?

Depuis fin 2015, c'est **la Métropole** qui dispose de la compétence en matière de pluvial. Donc les grands, et les petits, travaux en matière de pluvial se décident à ce niveau-là. **Mais la mairie reste, selon notre conception, l'échelon de proximité qui est à la disposition des habitants.** Aucun autre échelon n'est mieux à même d'aller à la rencontre des habitants, de les écouter, de comprendre leurs problèmes. Puis ensuite de faire remonter les difficultés à traiter auprès de la métropole. Et c'est ce que nous avons fait. **Nous sommes allés dans les ruisseaux et bassins de rétention tant publics que privés. Nous avons filmé l'état des ouvrages hydrauliques. Nous avons réalisé un véritable dossier étayé, argumenté, secteur par secteur et qui a fait apparaître :**

- Les problématiques rencontrées
- Les facteurs à l'origine de ces difficultés
- Les solutions qui nous paraissaient pertinentes

Dans ce dossier, nous avons découpé Gignac en 3 secteurs :

- Premier secteur de Rébuty jusqu'à l'entrée de ville, c'est-à-dire jusqu'au début de la rue de la République,
- deuxième secteur de la rue de la République jusqu'à la rue de la Fonse
- troisième secteur de la rue de la Fonse jusqu'à Laure, le Bosquet.

A chaque secteur ses problématiques, ses solutions.

Vous avez un calendrier sur les solutions à apporter ?

Je commencerai par **le secteur 2**, la partie plus urbaine. Les solutions se trouvent bien souvent dans des travaux de voirie pour mieux guider les eaux et les capter. Nous avons établi une première liste de travaux à réaliser et qui représente 125 000 euros. Ces travaux viennent de démarrer en ce mois de février. D'autres travaux vont être demandés pour réalisation au printemps.

Pour **le secteur 3**, nous avançons également bien sûr. On est parfois dans l'urbain, parfois dans l'agricole. Nous avons commencé à faire des interventions, notamment en bas des Mours où un exutoire était bouché, ce qui a eu des répercussions très importantes la nuit du 3 novembre 2019. Il a été débouché, tout le regard a été complètement refait. Des petits travaux de voirie sont également en cours. M. le Maire a demandé à la Métropole la réfection complète de l'allée des Mours en intégrant la problématique pluviale. C'est un budget de plus de 100 000 euros qui va y être consacré. Nous allons également acheter le ruisseau de l'impasse des saules pour le nettoyer entièrement, le recalibrer. Nous avons déjà commencé par couper les saules morts de ce ruisseau et qui représentaient un danger pour les riverains.



Et enfin, je finirai par **le secteur 1**. Les travaux sont conséquents et nécessitent des études hydrauliques afin de cibler au mieux les investissements à réaliser. **Il ne suffit pas de dire qu'il faut faire un bassin de rétention. En fait il faudrait en faire trois.** Mais encore faut-il les positionner au mieux et les dimensionner correctement. Et en la matière, il ne faut pas faire d'erreurs car la métropole ne pourra pas investir plusieurs fois à Gignac. Tout le monde pense que les Granettes ont été inondées car il n'y a pas eu de bassin de rétention au quartier Mousseline. Mais il y a plusieurs erreurs dans cette affirmation :

- Nous avons calculé que les garages de la nouvelle résidence ont absorbé plus de 10 000 m³, soit autant que le grand bassin de rétention de la Viguière. Et pourtant, demandez aux gens des Granettes, des Serres, de Fabigil s'ils n'ont pas été inondés.

- Le bassin de rétention sera beaucoup plus pertinent de l'autre côté au niveau du ruisseau des granettes dans le grand terrain en face car il captera également toute l'eau qui arrive par ce ruisseau pour la temporiser et la réguler.

Je vous parlais de 3 bassins : il en faut un dans la zone agricole non cultivée qui se situe en dessous du cimetière et au-dessus du boulevard de la libération, un dans le petit espace en bas des Valampes au début du boulevard de la libération et un le long du ruisseau des granettes comme le prévoit le schéma directeur pluvial.

Dans ce secteur, au-delà des 3 bassins de rétention **il faut également améliorer l'engouffrement des eaux au niveau de ce quartier sur la RD 368, ce qui sera fait dans le cadre du futur Boulevard urbain multimodal** dont les travaux vont débuter fin 2020 ou début 2021.

Il faut aussi renforcer le petit pont de l'impasse des Champs car il peut, potentiellement, représenter un véritable goulot d'étranglement à la moindre difficulté.

Il faut également reprofiler les ruisseaux et bassin de rétention de Fabigil. **Donc vous voyez on est loin d'une solution simpliste. Et si un seul bassin devait suffire, quelle taille devrait-il faire ? Je vous laisse additionner tous les mètres cubes qui ont envahi tous les jardins, tous les vides sanitaires, tous les rez de chaussée des maisons... Vous arrivez à quel chiffre ? Imaginez.**

Le pluvial est finalement une problématique complexe ?

La solution n'est en tout cas jamais unique, et ce dans les 3 secteurs. Si je reprends le cas du secteur 1, il est facile de défendre une solution simple. Mais ce sera totalement insuffisant. Et je comprends que face à un problème, tout le monde souhaite une solution. En réalité, **si on veut être sérieux, il faut agir à plusieurs niveaux** en partant de l'autoroute, en passant par la création de bassins de rétention jusqu'au bon entretien des ruisseaux, fossés ...

C'est ce qu'avec Monsieur le Maire nous avons présenté à M. GIBERTI, Vice-président de la Métropole, en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) qui est venu le 6 février à Gignac. On est même allé chez des personnes pour qu'il constate les dégâts. Au vu de nos analyses, des visites sur le terrain, **M Giberti a fait part de sa volonté forte que des investissements importants soient réalisés sur Gignac.**

Vous êtes donc confiant pour l'avenir ?

Je ne parlerai pas de confiance. **Je préfère parler de travail et d'implication. Et puis face à la nature, la modestie doit nous guider.** Notre rôle maintenant est de faire en sorte que l'État, pour l'autoroute, mais aussi la Métropole avancent à grands pas. Si l'épisode vécu est qualifié de centennal, **nous n'avons pas 100 ans** pour agir. Nous faisons le maximum pour réaliser des travaux et interventions au plus vite. Certaines interventions doivent aller vite (*reprofiler, curer des ruisseaux, travaux de voirie comme pose d'avaloirs et de bordures ..*). D'autres ne dépendent pas complètement de nous : pour réaliser un bassin de rétention au-dessus du boulevard de la Libération, la mairie doit déjà acheter les terres. Nous avons bien sûr déjà envoyé un courrier au propriétaire avec une proposition de prix. Et s'il ne veut pas nous partons sur une procédure d'expropriation, ce qui nous fera malheureusement perdre du temps. **Mais nous faisons le maximum en nous impliquant totalement.**



Pose de nouvelles bordures pour mieux canaliser l'eau - Joliot Curie



Inspection visuelle souterraine - rue de la République



Education

Sécurité et tranquillité : des chiffres encourageants

La sécurité et la tranquillité demeurent des préoccupations majeures pour la municipalité. L'année 2019 a connu de nombreuses évolutions comme l'augmentation des effectifs de la police municipale, une coordination renforcée avec les services de l'État et la police nationale, une poursuite du déploiement de la vidéo-protection sur de nouveaux secteurs de la commune... Des efforts et une coordination qui portent leurs fruits, même s'il convient de rester vigilant et d'optimiser sans cesse dispositifs, moyens et effectifs.

Si un vol, une agression restent des faits inacceptables et de trop, il faut aussi savoir regarder les tendances de fond. Et les chiffres officiels présentés par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui s'est réuni le 16 décembre 2019 font apparaître une baisse générale de la délinquance (voir page 17). Ces statistiques sur la délinquance sont très encourageantes.

Elles témoignent d'une coordination renforcée et de plus en plus efficace entre les différents acteurs, notamment la Police municipale et la Police nationale. Cette coordination s'appuie fortement sur la vidéo protection qui est un outil performant et qui permet de nombreuses résolutions d'affaires.

Ce dispositif, déployé depuis 2013, va être à nouveau renforcé par une deuxième vague de déploiement de caméras. Le marché a été signé en décembre 2019 et va permettre d'étendre la vidéo-protection sur 20 nouveaux sites de plus avec 50 caméras supplémentaires.

Par ailleurs, en dehors des outils, pour être efficace et performante, la politique de prévention de la délinquance nécessite le renforcement des échanges entre les différents acteurs. C'est pourquoi, la ville de Gignac-la-Nerthe s'appuie sur le CLSPD qui est la principale instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés.

Cette instance a été créée en 2010 sur la commune. Elle permet aux différents acteurs d'avoir une vue d'ensemble sur les problématiques de sécurité et de délinquance. Le CLSPD coordonne ainsi les politiques de sécurité et permet d'agir le plus en amont possible.

Cette réunion a permis de faire un point général sur la sécurité, de découvrir les chiffres de l'année 2019 en matière de sécurité, de croiser les points de vue, de faire le point sur l'évolution de la délinquance et de déterminer les actions ciblées à mener et de définir des axes de travail en commun.

Évolution de la délinquance en chiffres

Les chiffres présentés lors du Conseil local de la sécurité et de la (CLSPD), qui s'est tenu le 16 décembre dernier, ont permis de faire le point sur l'évolution de la délinquance enregistrée sur la commune pour la période de 2011 à 2018 avec un zoom spécifique sur l'année 2019. Une amplitude qui permet d'avoir une vue panoramique, au-delà des faits conjoncturels qui peuvent se manifester.

De 2011 à 2018 - chiffres et tendances

La délinquance générale est en diminution de plus de 20% (21,87%) avec un important décrochage à partir de 2015, point culminant de la délinquance. Après trois années de baisse consécutives, l'année 2018 a été marquée par une reprise de la délinquance. En 2019, la baisse de la délinquance est revenue.

La délinquance de voie publique qui représente près de 47% de la délinquance générale est également en forte baisse : - 31,75%.

Une diminution de cette ampleur pour des délits qui touchent le citoyen dans son quotidien doit se ressentir normalement positivement sur le sentiment d'insécurité.

Les principales infractions composant cet agrégat sont toutes en diminution : aucun vol à main armée n'a été constaté au cours des trois dernières années, les autres vols violents passent de 9 à 4, les cambriolages diminuent de 34,30% passant de 137 en 2011 à 90 faits en 2018, les vols liés à l'automobile baissent de 1,18% passant de 127 à 112.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique, composées essentiellement de coups et blessures volontaires sont en diminution depuis 2015. A l'intérieur de cet ensemble, les violences commises dans la sphère familiale restent limitées. La délinquance des mineurs reste limitée.

En 2018, aucun mineur mis en cause n'a été identifié par les services de police.

En synthèse, une délinquance en nette baisse sur la période 2011-2017 avec une reprise cependant constatée en 2018.

Année 2019 - chiffres et tendances

M^{me} Burgevin, Commissaire de police, responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles et des communes limitrophes a présenté l'évolution de la délinquance enregistrée pour l'année 2019, hormis le mois de décembre 2019.

Sur cette période, la délinquance générale est en baisse (-17,63%) ainsi que la délinquance de voie publique (- 13,25%). La hausse constatée en 2018 se trouve ainsi interrompue.

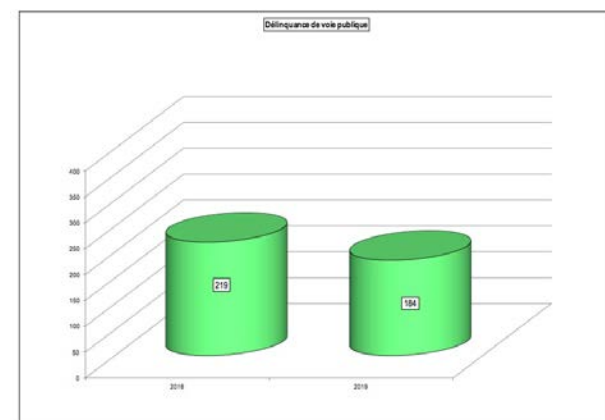
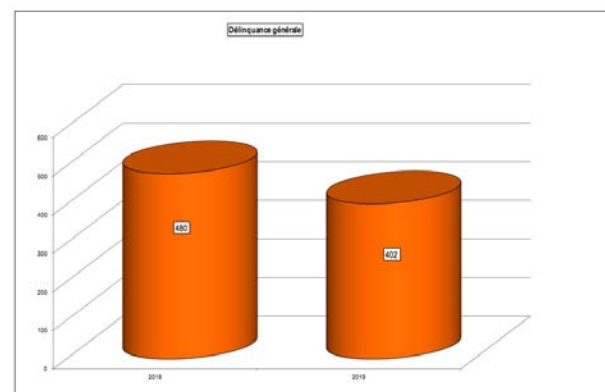
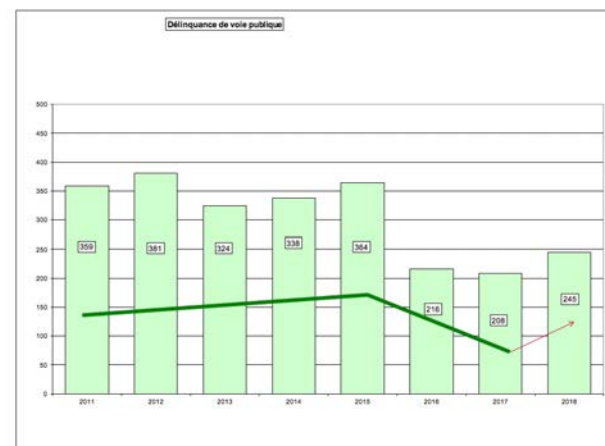
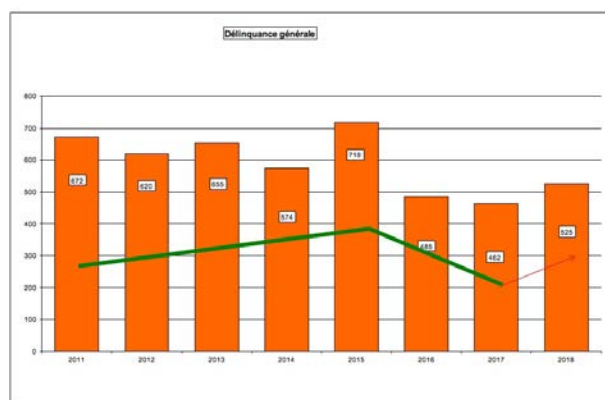
En résumé - Les chiffres de 2011 à 2019

Diminution des actes de délinquance générale : -28%

Baisse des cambriolages : - 38%

Diminution des vols de voitures : -14%

Nombre de mise en fourrière de motos et de quads : 88 (au cours des 3 dernières années)





Si ces chiffres officiels sont bons et la tendance positive, cela n'enlève en rien sur le fait qu'un acte malveillant reste toujours un fait de trop et qu'il faut sans cesse rechercher l'intransigeance et la performance.

Les **cambrjolages**, qui concernent essentiellement les habitations, étaient en augmentation en 2018 (90 faits) avant d'être **en nette baisse en 2019** :

- **38,10%** (de 63 faits à 39).

Cette évolution fait suite à l'interpellation, grâce à l'exploitation de traces d'ADN, d'individus originaires des pays de l'Est et opérant en bande.

Les **vols liés à l'automobile** sont également **en baisse** : de **29 à 25** pour les vols d'automobiles, de 73 à 49 pour les vols à la roulotte et les vols d'accessoires. Les incendies volontaires également : 6 en 2018, 2 en 2019.

Seules les **dégradations sont en hausse (de 25 à 45)**. Ce mouvement résulte d'un changement dans les modalités statistiques d'enregistrement.

Parmi les faits marquants, en dehors de l'**interpellation d'une l'équipe de cambrioleurs**, figurent :

- en février, un accident mortel de moto.
- en mars, des opérations de contrôles visant, en particulier, les conducteurs de moto cross. Lors de ces opérations, une conduite à vitesse excessive a été constatée à 106 km/h sur un secteur où la vitesse était limitée à 50 km/h.
- en octobre, une affaire de violences avec arme. Il s'agissait d'un différend familial.

- les contrôles de débits de boissons qui ont abouti à la fermeture administrative temporaire de deux établissements.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont en forte baisse à la suite d'une action soutenue qui s'est concrétisée par l'interpellation de plusieurs individus impliqués dans des opérations de trafic.

En ce qui concerne le **taux d'élucidation**, il est proche de l'objectif fixé de **40%**.

Développement de la Police Municipale

L'effectif est passé de 6 agents en 2016 à **13 agents en 2019**. Les moyens ont également été améliorés avec un renouvellement du parc automobile et de certains outils (radar, pistolets...).

L'augmentation de l'effectif a permis de mettre en place journalièrement, deux brigades de 5 agents assurant une couverture horaire allant de 7h à 20h en semaine et de 10h à 17h le week-end.

La doctrine d'emploi de la Police Municipale est commandée par la volonté d'avoir une police au service de l'habitant. Cet objectif est réalisé à partir d'une visibilité dissuasive et d'une réactivité aux demandes d'intervention, le tout, dans le cadre d'une complémentarité avec la Police Nationale.

L'examen de la nature et de l'évolution de l'activité de la Police Municipale illustre cette démarche :

- le **service est de plus en plus sollicité par la population** : les demandes d'intervention sont passées de 183 en 2016, à 337 en 2017 et 382 en 2018.

- une **action soutenue dans le domaine de la sécurité routière** où l'activité préventive (points fixes de sécurisation) et l'activité répressive (procès-verbaux électroniques, procès-verbaux, mises en fourrière) entraînent une diminution des faits constatés.

- Les **patrouilles quotidiennes** sont orientées à partir des données communiquées par la Police Nationale (ex : cambriolages) et aussi sur les sites indiqués par les citoyens avec les Opérations Tranquillité Vacances.

Point sur le dispositif de vidéo protection

Actuellement, **63 caméras** couvrent la voie publique et, notamment, les abords des établissements scolaires. Il est prévu de développer ce dispositif avec 81 caméras supplémentaires ainsi que 2 caméras « nomades » pour lutter contre les décharges sauvages. Le marché public a été attribué. Aujourd'hui, la commune attend l'autorisation préfectorale pour procéder à l'installation du complément du dispositif.

En attendant le dispositif de vidéo protection a été amélioré avec l'affectation d'un **agent dédié au Centre Superviseur Urbain**. Ce qui permet, en assurant un lien direct avec la Police Municipale, d'améliorer la réactivité aux demandes d'intervention.

L'activité relevée traduit la montée en puissance du dispositif. Les visionnages à partir du CSU sont passés de 363 en 2016 à 463 en 2018. Les réquisitions judiciaires émanant des enquêteurs de la Police Nationale ou de la Gendarmerie sont passées de 27 en 2016 à 32 en 2018.

Une lutte sans pitié contre les dépôts sauvages

La commune est victime comme ses voisines, Ensues-la-Redonne, Châteauneuf-les-Martigues, Marnane de nombreux dépôts sauvages. Cette lutte difficile à mener contre les dépôts sauvages, car il est compliqué d'attraper sur le fait les indélébiles ou de recueillir des preuves, s'est considérablement accentuée ces deux dernières années. Des identifications de contrevenants ont eu lieu accompagnées de campagnes de nettoyage.

Depuis 2017, la ville a accentué fortement la lutte contre ce fléau que sont les dépôts sauvages et attache une grande importance à ces dossiers, particulièrement lourds à traiter. En effet, ces derniers nécessitent des investigations pas faciles à mener et ensuite des formalités administratives compliquées pour obtenir des sanctions qui n'aboutissent pas toujours. Cependant, les Services techniques et la Police municipale travaillent conjointement et les premiers résultats commencent à porter leurs fruits.

Les premières actions ont été d'implanter des caméras à haute performance permettant l'identification de visages et de plaques d'immatriculation à une distance élevée dans des secteurs identifiés comme pouvant être potentiellement victimes de dépôts sauvages. Huit sites ont ainsi été équipés en août 2018.

Ces implantations sont également suivies par des rencontres d'informations et de prévention avec les entreprises du secteur. Du matériel spécifique anti-intrusion (*par exemple des portails, des barrières...*) est régulièrement acheté par la ville et posé par les Services techniques pour éviter l'accessibilité de certains sites propices à des dépôts sauvages. Depuis cette accentuation de la lutte et l'installation de ces dispositifs, 25 plaintes ont été déposées au parquet. Les premières poursuites ont été mises en œuvre. « Grâce à notre réseau vidéo protection, détaille Cédric Da Silva, directeur des services techniques, la Police Municipale a transmis au parquet 25 procédures dépôts sauvages avec images et identification des auteurs à l'appui. Les premiers jugements ont été prononcés : certains auteurs de dépôts ont été identifiés et sont contraints de procéder au retrait de leurs gravats et déchets, ces indélébiles sont donc revenus pour nettoyer la pollution qu'ils avaient volontairement laissé dans la nature. Ils encourrent, de plus, la peine de 1.500€ d'amende et la confiscation du véhicule ayant servi au dépôt. »

Parallèlement, d'importantes opérations de nettoyage sont organisées en partenariat avec les services de la Métropole comme la dernière de gade envergure qui s'est déroulée durant trois jours sur une partie de la Zone d'activités des Aiguilles où des centaines de tonnes de déchets ont été évacuées par les services de la Métropole.

« Nous venons d'attribuer un marché en août 2019 pour acheter de nouvelles caméras de vidéo protection pour la commune, explique Cédric Da Silva, directeur des services techniques, dont certaines sont spécifiques pour les sites à risques en étant nomades, autonomes pour des surveillances spécifiques de divers sites qui sont hors du réseau de vidéo protection classique et qui ne nécessitent pas de raccordement au réseau électrique. Toutes les informations officielles et publiques sur ce dossier peuvent être consultées aux services techniques. »

Petits rappels :

- les particuliers ont un accès gratuit à la déchetterie sous condition de ne pas dissimuler une activité professionnelle,
- concernant les professionnels : il faut bien savoir que c'est le client final qui paie l'évacuation des déchets, le professionnel vous facture l'évacuation de vos déchets de chantier, d'espaces verts etc... Pour les moins scrupuleux d'entre eux et ceux qui font des chantiers non déclarés, les déchets terminent souvent dans la nature... Quant aux professionnels sérieux et respectueux, ceux-ci passent par le circuit courant, la prestation qui vous est facturée est respectée et ils paient leurs dépôts en décharge professionnelle... Soyez vigilants avec les entreprises qui travaillent pour vous.



Un nouveau parc d'activités à Gignac



Idéalement située au sein de l'agglomération marseillaise, la commune possède une implantation géographique des plus intéressantes. Elle est proche de voies routières, de l'aéroport international, de la gare TGV, du grand port maritime de Fos... Elle possède un potentiel important pour son développement économique. Le nouveau parc de 2 hectares qui vient d'accueillir quatre premières entreprises en est un beau symbole. Présentations.

Une réalisation importante pour le développement économique de la commune vient de voir le jour en 2019 : celle d'un nouveau parc d'activités d'entrepreneurs et d'artisans. Situé avenue de la Méditerranée, dans le prolongement de la Zone d'Activités des Aiguilles et de l'entreprise Gognaud, ce parc est installé sur une surface de 2 hectares et possède 10 000m² de plancher développés à travers deux grands bâtiments pour accueillir des entreprises sous forme de baux de location. Aujourd'hui, la première tranche de ce projet de parc d'entrepreneurs et d'artisans est achevée.

« C'est notre société Poudreed qui est une foncière privée dont le siège est à Paris et qui compte sept délégations régionales qui a assuré la réalisation, la commercialisation et l'aménagement des espaces, explique Daniel Brusq, responsable régional de la société. A Gignac, nous venons ainsi d'ouvrir deux bâtiments et nous y accueillons quatre entreprises. Nous pouvons louer à des artisans, à des petites entreprises de pointe que des groupes internationaux. Pour finir ce parc d'activités, nous allons réaliser début avril un troisième bâtiment qui aura une surface développée d'environ 3000 m² et sur lequel on a déjà de nombreuses marques d'intérêt. Nous espérons la livraison de ce nouvel espace au premier trimestre 2021. »

Aucune société de logistique n'est présente sur le site, mais des entreprises plutôt innovantes dans des secteurs clés.

« Notre société Bleu Électrique existe depuis une quarantaine d'année et son siège social est situé à Marseille. Nous venons d'installer une antenne à Gignac-la-Nerthe pour nous agrandir et assurer de meilleures expéditions et réceptions de nos appareillages, explique Lionel Lombardi responsable de l'antenne. Nous fabriquons des coffrets électriques pour les piscines, leur éclairage et leurs systèmes de pompes. On fabrique aussi des armoires industrielles. Nous ne travaillons pas pour les particuliers, uniquement pour les professionnels. Nous avons des antennes à Marseille et Gignac-la-Nerthe mais, on a aussi dans le reste du monde, Canada, Maroc, Roumanie, Espagne et aux États-Unis à Los Angeles. »

Aux côtés de Bleu électrique, il y a la société KDC qui travaille la nuit pour assurer l'avitaillement en fruits et légumes de bateaux de commerce comme les croisiéristes et une entreprise qui intervient dans le secteur des machines hydrauliques notamment pour le secteur naval.

« Notre société s'est installée début novembre 2019, explique Jean-Philippe Durand, PDG de la société Cophyma 13. Nous travaillons dans la conception et la maintenance de système hydraulique et sur les automatismes qui lui sont associés. Nous sommes neuf salariés sur Gignac-la-Nerthe où est basé notre siège social et nous avons aussi une agence à Lyon. Nous sommes sur une activité qui se porte plutôt bien et qui demande à être plus développée. On intervient essentiellement dans le domaine industriel lié au recyclage sur des appareillages comme des broyeurs, des cisailles... On travaille aussi sur le secteur naval avec le port autonome de Marseille, le port de la Ciotat, notamment sur les yachts qui utilisent de l'énergie hydraulique pour ouvrir par exemple des portes, descendre des annexes à l'eau. »

Un peu plus loin, un entrepôt de 580 m² va accueillir prochainement un groupe italien spécialisé dans le matériel qui prend place dans des véhicules sanitaires de type ambulances et véhicules de secours.

Le développement économique reste un volet essentiel pour le devenir de la commune, pour son attractivité et pour obtenir de nouvelles recettes fiscales.



Nos seniors débordent d'énergie !

Le service seniors de la commune propose au quotidien à nos personnes âgées de partager des moments de détente, de convivialité et de loisirs selon leurs envies. Voici un petit aperçu des dernières activités proposées et des rendez-vous à venir.



« Ce qui nous anime ce sont les valeurs de solidarité, de respect et de partage pour toutes nos activités, tient à rappeler Nathalie Bulinge, directrice de la DEJES et du service seniors. Avec la vie au foyer restaurant Pagnol et les activités que l'on propose régulièrement, nous essayons de rompre la solitude qui peut exister chez certains de nos seniors, de leur offrir au quotidien un lieu de vie chaleureux et de nombreuses animations ludiques, culturelles et sportives. Nous essayons d'être à leur écoute, à l'écoute de leurs envies. »

Au foyer restaurant qui est le lieu de vie principal, il est important de rappeler que la cuisine est entièrement faite sur place et que de nombreux repas festifs viennent rythmer la vie du foyer, une fois par mois, avec par exemple des pieds-paquets, une paella, un couscous...

« Pour les personnes isolées, explique Nathalie, nous assurons un transport en minibus entre le lieu d'habitation et le foyer pour le restaurant du midi ou aussi pour les activités de l'après-midi du mardi au vendredi. »

En dehors de la vie quotidienne au foyer, les sorties en plein-air remportent de beaux succès. Elles permettent à nos seniors d'entretenir la forme et de partager de beaux moments avec les randonnées au bord de l'eau, les sorties voile au large de Marseille ou encore en montagne comme la dernière sortie de février à Orcières où des marches en raquettes ou en skis ont été proposées. Ces activités au plein-air contribuent à pratiquer une activité sportive douce, à conserver sa forme et ainsi de prévenir les chutes grâce à de petits exercices réguliers et des marches. D'autres activités comme par exemple la danse en ligne proposées les mardis contribuent également à un certain maintien en forme. Enfin, l'aquagym en mer sur la Côte bleue, une nouvelle activité qui a fait son apparition en septembre 2019, plaît beaucoup. Les séances d'aquagym se sont arrêtées naturellement avec l'hiver mais vont reprendre d'avril à fin juin.

« Nous nous efforçons toujours d'associer avec nos activités, le plaisir de pratiquer un loisir, de participer à une animation tout en préservant sa santé. Enfin, il y a une dimension essentielle

que je souhaite rappeler, précise Nathalie Bulinge, c'est la question du lien intergénérationnel, c'est-à-dire les liens riches que peuvent entretenir les personnes âgées avec les enfants. Nous travaillons avec les écoles pour que des chorales d'enfants viennent à la rencontre et chanter pour nos seniors. Et, nos personnes âgées leur préparent des surprises en échange. »

Les mardis et les mercredis, des jeux de société, de cartes, des animations karaoké sont proposés au foyer ainsi que des activités manuelles en lien avec le calendrier des festivités. Par exemple, en ce moment, nos personnes âgées préparent le Carnaval. En complément de ces activités municipales seniors, il y a aussi celles proposées les jeudis et vendredis par deux associations de notre commune, celles de l'Age d'or et celles d'Énergie Solidarité 13.



De nombreuses activités sont proposées au foyer restaurant





La sortie à la soirée «Hommage à Bécaud» de Terry Dagil qui s'est tenue à La Roque d'Anthéron à beaucoup plu



Les randonnées de nos seniors permettent de se maintenir en forme



Des repas festifs ont lieu régulièrement



Prochains rendez-vous

Danse en ligne - tous les mardis (3/03, 17/03, 31/03,...) de 14h à 17h - activité gratuite.

Randonnées seniors - les mercredis matin (hors vacances scolaires) de 8h30 à 12h, encadrées par les éducateurs sportifs Bruno et Ghislain. Possibilité de transport. Participation : 1€.

Activités aquagym en mer - les mardis de 9h à 11h30 d'avril à fin juin et de septembre à fin octobre. Possibilité de transport. Participation : 1€.

Sorties voile à la journée - au printemps et à l'automne avec Ghislain. Participation : 5€.

Prochaine sortie à la journée - au printemps à Aigues mortes avec mini-croisière pour découvrir la faune et la flore de la petite Camargue avec repas à bord d'un bateau à roues à aube. Repas à bord. Transport en bus assuré. Participation : 30€.

Thé dansant - le 8 avril à l'espace Pagnol

Repas champêtre - le 19 mai au boulodrome de Laure

Animations autour de la fête des mères - le 10 juin à l'espace Pagnol

Contact - Service seniors - DEJES - 04 42 31 13 23

Y a de la vie à l'école maternelle David Douillet !

Chorales, lectures, spectacles de marionnettes, ateliers cuisine, jardin potager, découverte du monde... Les projets foisonnent à l'école maternelle David Douillet. Tout le monde y participe, les enfants, les enseignants, le personnel ATSEM, mais aussi les parents d'élèves. L'école déborde vie.

« Nous faisons régulièrement des ateliers de cuisine avec les moyens et les grands nous fabriquons aussi avec les enfants des sorbets à l'approche des beaux jours ou encore des galettes des rois en janvier, explique Sophie Joubert, directrice et professeur des tout-petits. Au mois de décembre pour la Noël, nous avons fabriqué un grand goûter que nous avons proposé à la dégustation à 16h en présence du père Noël et nous avons aussi mis en place une grande chorale qui a réuni les trois sections. Après de nombreux jours de répétitions, nous avons interprété de nombreuses chansons de Noël. Cela a été un beau moment. »

Si la musique et les chants occupent une place privilégiée pour le côté spectacle, la lecture et les livres ne sont pas en reste avec de nombreuses sorties les vendredis matin à la bibliothèque ou encore le festival du livre qui s'est déroulé du 10 au 14 février où les enfants ont été invités à découvrir de nombreux ouvrages et les acheter pour la maison. L'objectif étant d'inviter les enfants à amener chez eux de nouvelles lectures. Pour les vacances de février ?

Depuis janvier, les élèves de grande section font des lectures aux plus petits. Ils viennent lire des livres dans les classes pour les moyennes et grandes sections. Le projet de jardin potager pour les enfants commence à prendre forme. En effet, dans le petit patio de l'école, une petite parcelle de terrain a été désherbée et labourée cet hiver par le service des espaces verts de la commune pour que les enfants de grande section puissent y planter des graines et voir les plantes grandir. « Après avoir nettoyé cette semaine la parcelle avec les enfants, nous allons planter des bulbes de tulipes et de jonquilles, explique Laure Vézinet, professeur de la grande section. On projette de faire à terme un vrai potager avec des fruits et des légumes. »



La compagnie de théâtre

« les trois chardons » vient souvent dans l'école présenter un spectacle de marionnettes. Le 3 avril, l'école accueillera une ferme pédagogique.

« Notre projet de classe est de faire le tour du monde en livres mais aussi en cuisine, détaille l'enseignante de la grande section. En fonction des pays traversés, on fait des lectures, des poésies, des ateliers d'arts plastiques qui proposent de nombreux dessins qui sont affichés dans les couloirs comme un véritable carnet de voyage. »

Enfin, la découverte du sport est aussi au programme avec des séances de gymnastique au gymnase de la Viguière, animée par Bruno Forsans, éducateur sportif de la ville mis à disposition des professeurs. Des mini-olympiades avec les moyennes et grandes sections vont être organisées au mois de mai.



On a voté à l'école élémentaire David Douillet !



Fidèle à son projet d'école qui veut amener les élèves à découvrir concrètement la citoyenneté, sa richesse, ses droits et ses devoirs - rappelez-vous il y a quelques temps des élèves de l'école avaient visité les services publics de la mairie - l'école David Douillet a organisé une journée particulière où chacun a pu voter pour son livre préféré.

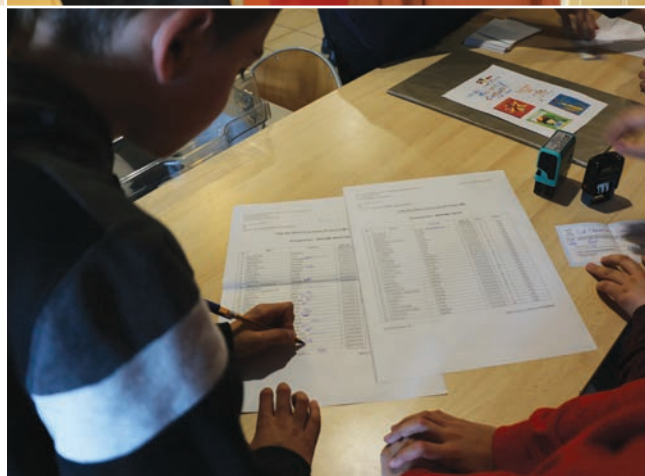
Mardi 11 février, il règne une certaine effervescence dans l'école élémentaire David Douillet. En effet, aujourd'hui, c'est une journée importante, un peu spéciale. Chacun est invité à voter pour le livre qui l'a le plus touché, le plus ému parmi quatre ouvrages.

Et tous les élèves de l'école élémentaire participent à cette initiative. Par exemple, en début d'après-midi, les élèves de CM2 de la directrice et enseignante Laure Sibois, en dehors du plaisir d'avoir pu découvrir et lire quatre ouvrages de grande qualité - Joséphine, Frida, Monsieur Chocolat et Grotoni à tout prix - ils peuvent s'exercer dans la bonne humeur et avec une certaine excitation à un exercice fondamental dans la citoyenneté : le vote. Tout le monde s'est pris au jeu.

Carte d'électeur en main, les élèves font la queue devant l'isoloir, glissent leur bulletin, signent la feuille d'émargement et attendent les résultats. Ils ont pu découvrir aussi à tour de rôle le travail d'un scrutateur, d'un responsable de bureau de vote etc.

En milieu de journée, c'est le dépouillement, le comptage des bulletins, les vérifications des listes. Résultats : c'est Grotoni à tout prix qui remporte la majorité des suffrages avec 20 votes, Joséphine et Monsieur Chocolat en obtenant que 5 chacun et Frida 2.

Cette initiative a été menée en partenariat avec l'association CRILJ 13.



120 danseurs pour un festival d'hiver



Le festival d'hiver de la FSGT organisé avec l'association Mouv'Happyneess et en partenariat avec la ville de Gignac-la-Nerthe a connu un beau succès. Une 9^{ème} édition qui a vu 120 danseuses et danseurs se succéder sur la scène de l'espace Pagnol.

Depuis quelques années, le festival de danse et d'expressions de la FSGT (Fédération gymnique et sportive de travail) qui met à l'honneur le travail de nombreux clubs de danse de la région pose ses valises à Gignac pour son édition d'hiver. « L'idée est de proposer à des clubs de se produire sur scène. Une occasion pour eux de montrer leur savoir-faire et leur passion au-delà du simple gala que leur

association peut faire dans l'année, souligne Cathy Arnaud-Stella, responsable de ce temps fort associatif. A travers cet événement, il a beaucoup de liens qui se tissent, beaucoup d'échanges. » Le samedi février, ce sont ainsi sept clubs ont montré un petit aperçu de leurs activités. Danse, zumba, double dutch et autres ont fait monter la température.

« Ce festival est ouvert à tous, jeunes (le benjamin avait 5 ans), moins jeune (le doyen 70). Aujourd'hui, nous avons trente clubs affiliés dans la région. Nous faisons donc des rotations avec deux éditions du festival, l'une à Gignac pour l'hiver et l'autre à Pegomas pour le printemps. Les deux dates ne sont pas de trop pour permettre à tous d'avoir un accès à la scène. » Un bel exemple de sport pour tous, à tout âge, dans la mixité, l'ouverture et l'expression.

Gignac, ville étape du masque d'or 2020 !



La Cabre d'or et la Fédération de théâtre amateur Sud Est (FNCTA) ont organisé, en partenariat avec la ville de Gignac-la-Nerthe, le Grand Prix du Sud Est 2020 qui s'est déroulé le 9 février à l'espace Pagnol.

Après une assemblée générale de la Fédération de théâtre amateur et un repas, trois pièces de théâtre ont été jouées, le dimanche 9 février, sur les planches de l'espace Pagnol avec pour objectif d'attribuer le trophée de la meilleure compagnie de théâtre amateur. A l'affiche et en lice : deux pièces de Jean Anouilh, à savoir « Le Voyageur sans bagage » et « Antigone », et aussi les Lettres Croisées de Jean Paul Alègre. La salle est pleine. Les pièces se succèdent.

La première pièce « Antigone », grand classique du théâtre, est jouée par le Studio de Monaco et met en scène

Antigone, fille du roi Créon, qui revendique un engagement total vers une vie idéalisée, sans aucun compromis. Est-elle une héroïne prête à perdre la vie pour défendre son idée de la justice ? ou une adolescente en révolte contre l'inacceptable autorité ? Son père Créon n'imaginait pas devoir prendre un jour une décision capitale par devoir civique. N'est-il qu'une brute qui ne connaît que la force pour faire régner l'ordre ? ou un homme dépassé par des responsabilités auxquelles il n'était pas préparé ?

« Les Lettres Croisées » jouées par la compagnie Escarville de Saint-Cannat, ont mis en scène un spectacle drôle, grinçant et engagé où la jeune Ariane, hospitalisée à la suite d'un terrible accident de la route, attend l'opération qui pourra lui rendre la mobilité de ses jambes. Elle écrit de tendres lettres à son grand-père, où se mêlent aussi des échanges épistolaires de témoins de leur bouleversante histoire dévoilant un monde étrange, totalitaire ?

Enfin, « Le Voyageur sans bagage » joué par l'Atelier du courant d'air de Marseille a mis en scène un certain Gaston, amnésique de guerre, homme sans passé qui arrive comme un voyageur sans bagage dans la famille Renaud. Là, les secrets refont surface. Une pièce forte, mélange de drame et de comédie, autour des thèmes de la mémoire, du passé, de la famille et de la nostalgie de l'enfance.

A la fin de cette belle journée théâtrale, le grand prix du Sud-Est a été attribué à la compagnie : l'Atelier du courant d'air.

Sur les planches de la Quincaillerie

La Quincaillerie, petit théâtre associatif de Gignac, dirigée par Christophe Favier et régie par Yves, vient d'achever une belle saison 2018/2019, menée tambour battant.

La Quincaillerie vient d'achever une belle saison 2018/2019. De nombreux spectacles se sont ainsi succédés sur les planches du petit théâtre de poche alternant les genres avec les magnifiques représentations de théâtre par la compagnie Éric Nicol (*Prosper et Mérimée, Une journée particulière, Brel et elles...*), de beaux moments poético-musicaux avec la venue de Marc Trigeau, de son orgue de barbarie, de sa guitare et de son accordéon, de jolis tours de chants comme le dernier en date qui a placé, les 16 et 17 janvier, en haut de l'affiche deux voix inoubliables, celles de nos deux artistes Gignacaises, Édith et Marie-Hélène... Christophe nous confie vouloir faire prochainement des lectures dans des endroits publics comme le square du centre-ville. Nous attendons avec impatience de retrouver prochainement tous les clins d'œil malicieux et culturels de la Quincaillerie.

**Prochain spectacle - Cabaret « Vers devins... Et trucs en plume ! »
5, 6 et 7 mars à 16h - Réservations - 06 61 91 85 40**



Tribute to Cabrel



Sans jamais tomber dans l'imitation, entouré de 4 autres musiciens (*batteur, guitariste, guitariste folk, bassiste*), Stéphane donne une nouvelle couleur au répertoire de l'artiste, offrant un aspect plus rock et énergique, matiné de blues. De sarbacane à la corrida, de petite Marie à l'encre de tes yeux, le groupe propose un show de plus de 2h !

Avec à la basse : Christian Cozzolino - à la batterie : Yvon Bonmarchand - aux guitares électriques : Jean Gimenez et à la guitare folk : Fabrice Gigandet.

<https://samedisoircene.wixsite.com/sarbacane>

**Samedi 29 février - 21h - à l'espace Pagnol
Tribute to Cabrel**

AGENDA

SOIRÉE JEUX

Vendredi 6 mars et vendredi 3 avril de 18h30 à 22h30 au centre de loisirs du Pôle éducatif Nelson Mandela, chemin des minots

LOTO PATTES DE VELOURS

Dimanche 8 mars à partir de 14h à l'espace Pagnol

CARNAVAL

Samedi 28 mars avec un départ depuis Laure à 14h et samedi 4 avril avec un départ du parking Georges Carnus à 14h.

Organisé par l'OCLG et la commune.

COMPÉTITION DE GYM

Samedi 4 et dimanche 5 avril, au gymnase Viguière
Organisée par la GSG

THÉ DANSANT

Mercredi 8 avril à 14h à l'espace Pagnol

SOIRÉE DANSE

Samedi 18 avril à l'espace Pagnol organisée par Studio de danse JBM

REPAS AGJV

Dimanche 19 avril à 12h à l'espace Pagnol



L'histoire de l'anarchiste de Gignac-la-Nerthe

Chronique de Michel Méténier, historien. Épisode 9.

Mercredi 27 février 1884: notre Gignacais, Louis Chave, renvoyé quelques jours plus tôt du couvent de la Serviane, a préparé son retour. En ce début d'après-midi, après avoir épié le jardin des promenades, il aperçoit, outre un groupe de sœurs, la mère supérieure et son assistante, Mère Marie Élise (*M^{lle} de Sorval dans le civil*). Il s'avance. Mère Marie de Jésus l'a reconnu. Quelques mots sont échangés :

« Eh bien ! Louis, vous voilà donc ? Vous êtes revenu nous voir. »

« Oui Madame. » Chave balbutia quelques phrases. Allait-il être repris ? « Il ne faut pas vous décourager. Vous n'étiez pas habitué à notre travail. »

Louis bafouille encore mais il a compris. Soudain, il glisse sa main droite dans la poche de son pantalon. Tout va alors aller très vite. Il tend le bras et vise. Une première balle atteint la mère supérieure au cou, puis un second projectile provoque une blessure profonde au côté droit de la poitrine. La mère supérieure s'affaisse presque aussitôt, mortellement blessée. Sœur Marie Élise s'élance sur le meurtrier.

« Misérable, hurle-t-elle. Voyez ce que vous venez de faire ! »

Mais Chave, comme possédé, continue à tirer plusieurs balles à bout portant- trois selon les premiers mots de l'assistante ou quatre selon les témoignages. Louis est une bête fauve. La haine tant contenue explose. Il se précipite sur sœur Marie Élise, l'étreint d'une main et lui martèle la tête :

avec la crosse de son arme de l'autre. Il est fou furieux. Il frappe encore. Il se venge de la vie. De sa vie si malmenée. Pourquoi Dieu a-t-il rappelé son père si tôt ? Pourquoi cette misère si longtemps soutenue et cette errance à la recherche désespérée d'un emploi ? Pourquoi avoir été renvoyé ? Ne travaillait-il pas bien ? Mère Marie Élise s'est effondrée et git, à côté du corps de la mère supérieure. Les sœurs dans le jardin ont compris et se précipitent sur l'assassin qui les repousse. Les cris ou plutôt les hurlements retentissent dans tout le parc et bien au-delà. Louis ne peut revenir en arrière ni franchir en sens inverse la grille d'entrée. Il fuit pour atteindre une pinède située au sud des bâtiments principaux, à environ un kilomètre du drame qui vient de se jouer. Il s'enfonce dans les taillis et disparaît. Les détonations accompagnées des cris avaient alerté les gens du coin quise précipitent. Bien vite, un groupe se forme qui a compris le drame. Une chasse à l'homme s'organise. Les premières recherches s'avèrent infructueuses. Le meurtrier s'est-il échappé ? On insiste. La fouille est minutieuse. C'est alors qu'au pied d'un rocher, des broussailles tressaillent. Deux fusils sont pointés dans leur direction : celui du garde Michel Martin et celui de son collègue Félix Blanc. On s'avance avec précaution et on découvre, blotti sous les broussailles, bien recroquevillé, Louis Chave. Félix Blanc le met en joue :

« Ne bouge pas, lui lance-t-il, ou ton compte est bon ! »

« Tiens-le, crie Michel Martin, je vais chercher les gendarmes. »

Chave sait que tout est fini pour lui. Quelques minutes plus tard, la brigade de gendarmerie à pied arrive. Le monticule est vite entouré.

« Lâche ton revolver, tu es pris ! »

Une détonation lui répond. Chave vient de viser le gendarme Paul Raissiguier.

« Ne fais pas l'imbécile. Tu ne peux aller nulle part. Rends-toi ! » Le gendarme espère ramener l'assassin à la raison.

Un deuxième coup de feu retentit. Sans atteindre personne.

« Allons, avance et jette ton arme. »

Mais pour la troisième fois, Louis Chavetire. Puis se met à crier :

« Mi sièou tua (Je me suis tué). »

A-t-il tiré ? A-t-il été touché par une balle du feu nourri qui s'ensuivit ? Plus rien ne bouge. Les militaires s'approchent. L'homme est étendu, dans son costume de laine, raide mort. C'est vers deux heures du matin que son corps sera mené par un fourgon des pompes funèbres, au dépositaire du cimetière Saint-Pierre. Pendant cette chasse à l'homme, les sœurs avaient transporté le corps de leur mère supérieure dans sa chambre, transformée aussitôt en chapelle ardente. Son assistante est entre la vie et la mort. Une triste et tragique journée s'achève.

MAJORITÉ

LE VOTE : UN DROIT OU UN DEVOIR

De nos jours hommes et femmes peuvent voter et se faire librement élire mais ce droit n'a pas toujours existé. Le droit de vote a été instauré en 1791 mais limité aux hommes d'au moins 25 ans payant un impôt direct, donc aux riches. C'est en 1848 que le suffrage universel a été généralisé mais toujours uniquement aux hommes âgés d'au moins 21 ans et ceci sans distinction de revenus. C'est en 1944 que le droit de vote sera reconnu aux femmes, il aura fallu attendre près de 100 ans et cela en hommage à leur engagement dans la résistance. En 1974 l'âge du droit de vote passera de 21 ans à 18 ans. Le vote n'est pas obligatoire en France contrairement à certains pays comme la Belgique, le Luxembourg ou la Grèce où des sanctions peuvent être appliquées en cas de manquement. Chaque citoyen français est donc libre de voter ou de ne pas se rendre aux urnes, mais ce droit de vote a été obtenu de haute lutte donc même si ce n'est qu'un droit nous devons en faire un devoir en hommage aux femmes et aux hommes qui se sont battus pour l'obtenir.

Bernard MULLER

Groupe « Gignac J'y Vis »

MERCI AUX ASSOCIATIONS

Après les festivités de Noël et durant chaque weekend de janvier et février, beaucoup d'entre vous les Associations sportives ou culturelles, de GIGNAC avez pris place à l'espace Pagnol pour l'organisation de divers lotos toujours très attractifs avec cette avalanche de superbes lots. Outre le plaisir de donner l'occasion de ramener à la maison un petit lot ou un plus gros pour les plus chanceux, c'est un beau moment convivial et de partage que vous offrez à nos administrés. Il en fut de même pour ces moments festifs organisés par certaines autour d'une galette des rois pour perpétuer ensemble nos traditions. Ce fut aussi ce spectacle de danse où les seniors ont déployé leur talent, mais aussi leur dynamisme, ou encore cette conférence sur l'histoire du « pont transbordeur » divinement racontée par Michel Méténier, sans oublier ce Grand Prix de Théâtre Amateur Régional qui a réjoui les spectateurs près de cinq heures durant. Alors, un grand merci à tous les organisateurs, Président et membres de nos associations pour ces divertissements de qualité tant appréciés.

Josette ACHHAB

Groupe « Gignac Ensemble »
www.gignac-ensemble.fr

OPPOSITION

JE NE ME REPRÉSENTERAI PAS AUX PROCHAINES MUNICIPALES.

Après 30 années d'investissement pour Gignac, la « politique actuelle » qui sévit dans notre pays ne me permettrait pas de respecter les engagements de 2014, « honnêteté dans l'action », auxquels je reste attaché et ce, à ma grande désillusion ! Les maires sont désormais à la merci des partis qui tirent les ficelles. Ne m'a-t-on pas destiné sans même m'avoir consulté, à devenir l'allié de la Majorité, à laquelle des différends constants m'ont opposé. Être élu de l'opposition vous réduit à regarder passer les trains. Pour dernier exemple, malgré mes alertes incessantes depuis 2013 sur les risques encourus par les constructions quartier La Mousseline, rien n'y aura fait et les inondations ont très lourdement touché ce quartier. De Gignac j'aurais aimé conserver une ville à dimension humaine ; Livrée aux mains de constructeurs avides, soutenu par M. Amiraty, lui-même désormais à la solde de Marseille, le PLUi est désormais irréversible. Un prochain tract vous donnera plus de détail sur ma décision. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée et de votre compréhension.

Christophe DE PIETRO

Président du groupe « Gignac Autrement »
www.2014-gignac-autrement.fr/06.29.20.47.52

OYEZ, OYEZ, BRAVES GIGNACAIS

Le terme du mandat municipal arrive, dressons-en le bilan. Notre Maire a fait de notre village un désert en centre-ville, un dortoir alentours et de nos campagnes des champs soignant à vocation « BIO ». Nos agriculteurs en place depuis des décennies sont en mal de se maintenir. Pour eux, pas de terres prêtées, pas de publicité. Je souhaite de tout cœur bonne chance aux prochains qui ont un énorme courage et beaucoup d'humilité. Que penser de l'achat pharaonique de biens sur la commune, terrains et bâtis pour des sommes dépassant très souvent la valeur réelle. La plupart de nous, sommes venus trouver la tranquillité à l'écart des grandes villes. Que trouvons nous ? un bétonnage dépassant le raisonnable, étrange vision de l'écologie. Avec tout cela, notre Maire est content de son triste record tous domaines confondus, mais qu'importe, il a des subventions. Nous avons eu un Maire qui n'a cessé de pérorer et de s'écouter parler pour ne faire que du vent et beaucoup de mécontents.

Eliane CUNTIGH

Groupe « Rassemblement National »
www.passionnement-gignac.fr/07.67.61.94.60



L'OCLG et La ville de Gignac-la-Nerthe
organisent le



1^{ère} sortie

samedi 28 mars à 14h

Concours de déguisements
inscriptions dès 13h30



2^{ème} sortie
samedi 4 avril à 14h

départ parking G. Carnus

Départ de Laure

